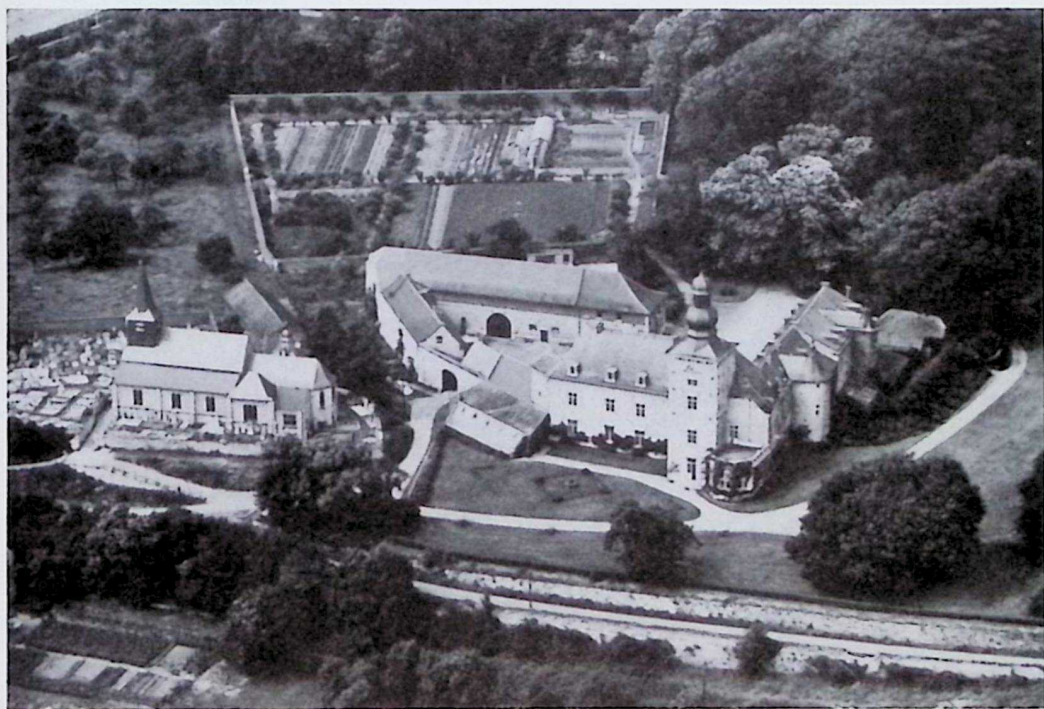


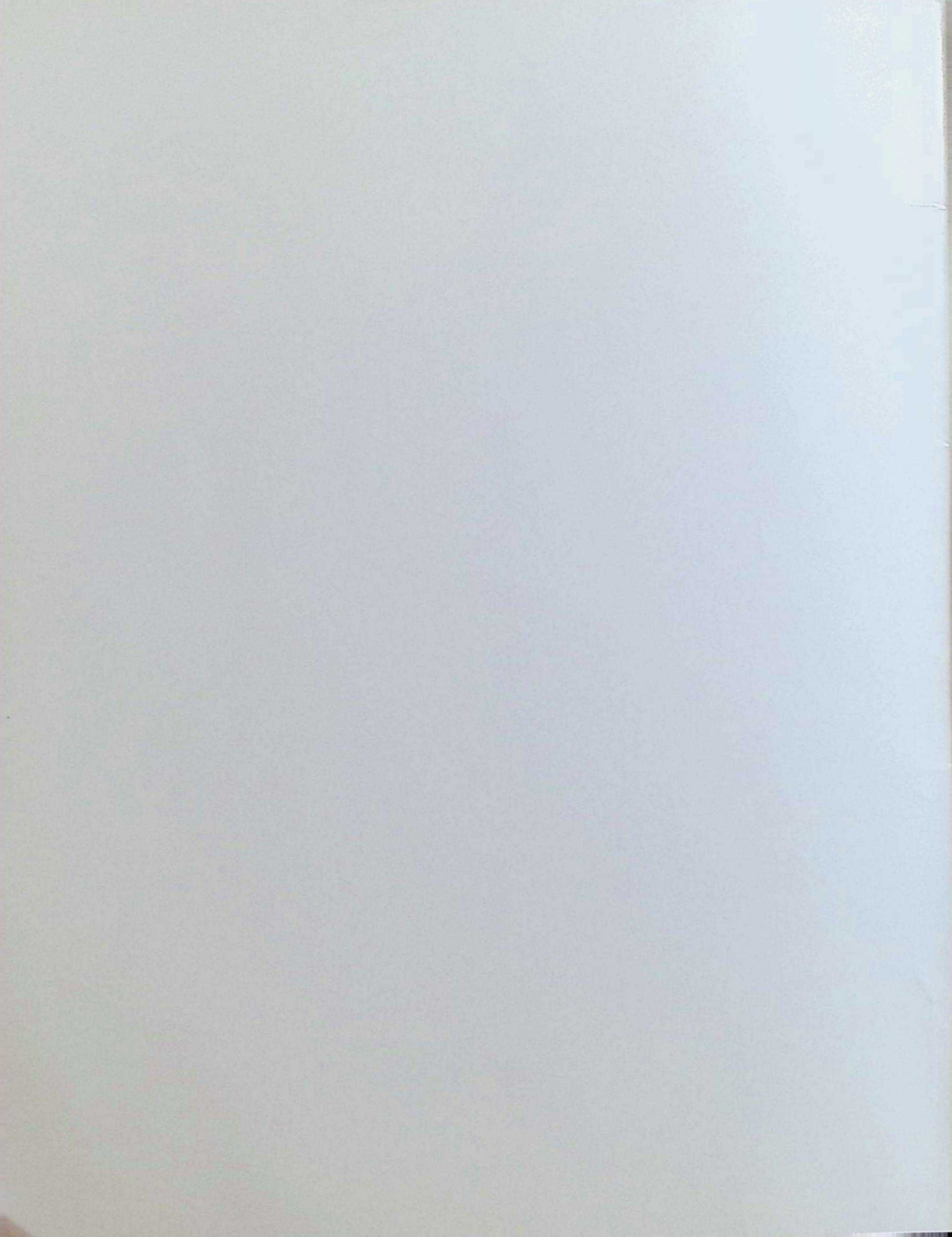
Jacques COMANNE



LE CHATEAU DE FUMAL



Evolution d'un ensemble castral hesbignon du Moyen Age à nos jours

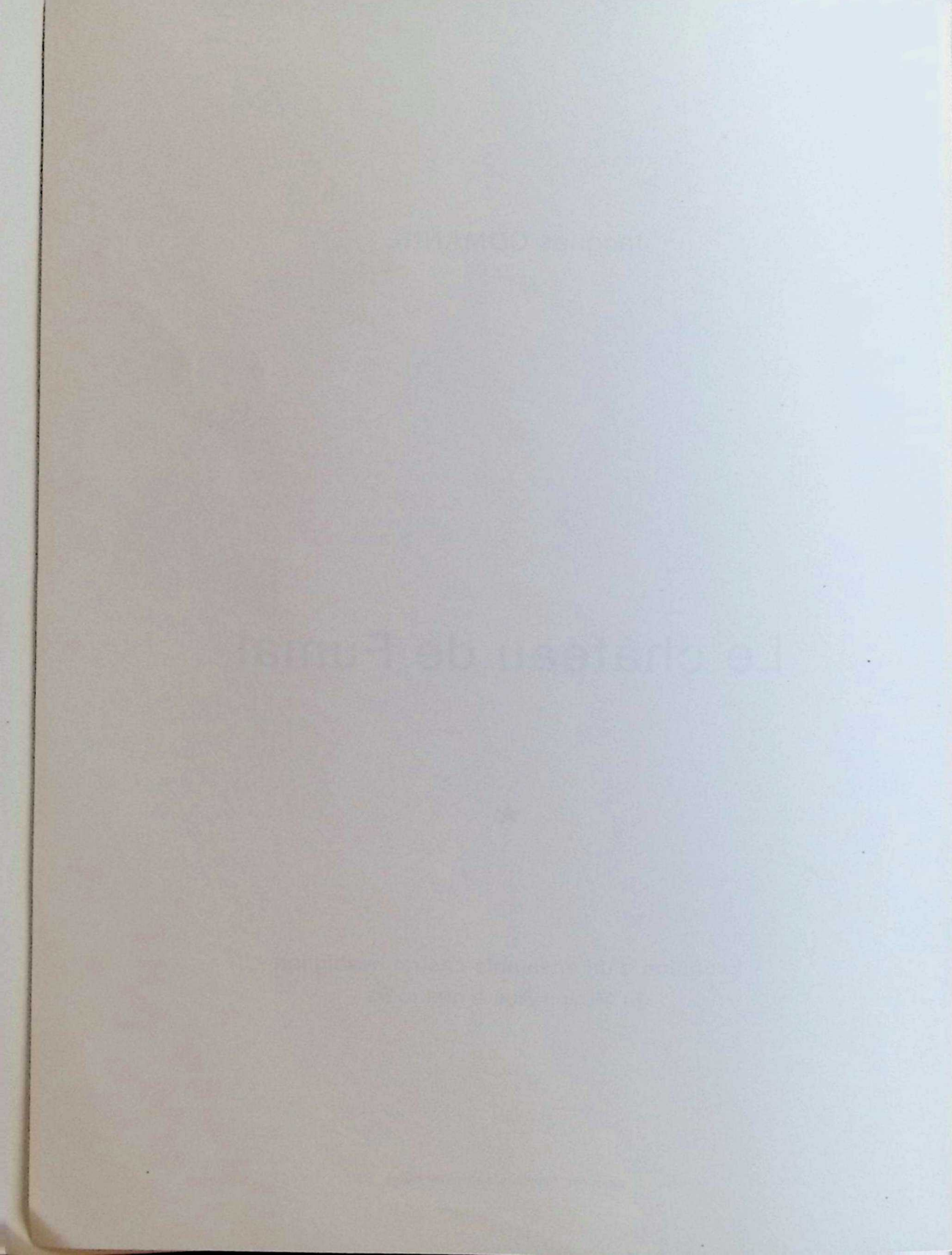


Jacques COMANNE

Le château de Fumal



Evolution d'un ensemble castral hesbignon
du Moyen Age à nos jours



AVANT-PROPOS

Parvenu au terme d'un travail dont j'ignorais, lorsque je l'entamai, combien de surprises heureuses et de découvertes il me réservait, je tiens à exprimer tous mes remerciements à ceux qui m'ont aidé à le mener à bien.

Tout d'abord, à Mademoiselle Yolande du Fontbaré de Fumal, qui me l'a suggéré, et sans qui le petit volume qui suit n'aurait pas vu le jour. Ensuite, à Monsieur et Madame Jean du Fontbaré de Fumal, les actuels propriétaires du château, qui m'ont ouvert leurs archives et ont accepté de bon cœur tous les inconvénients inhérents à une pareille étude.

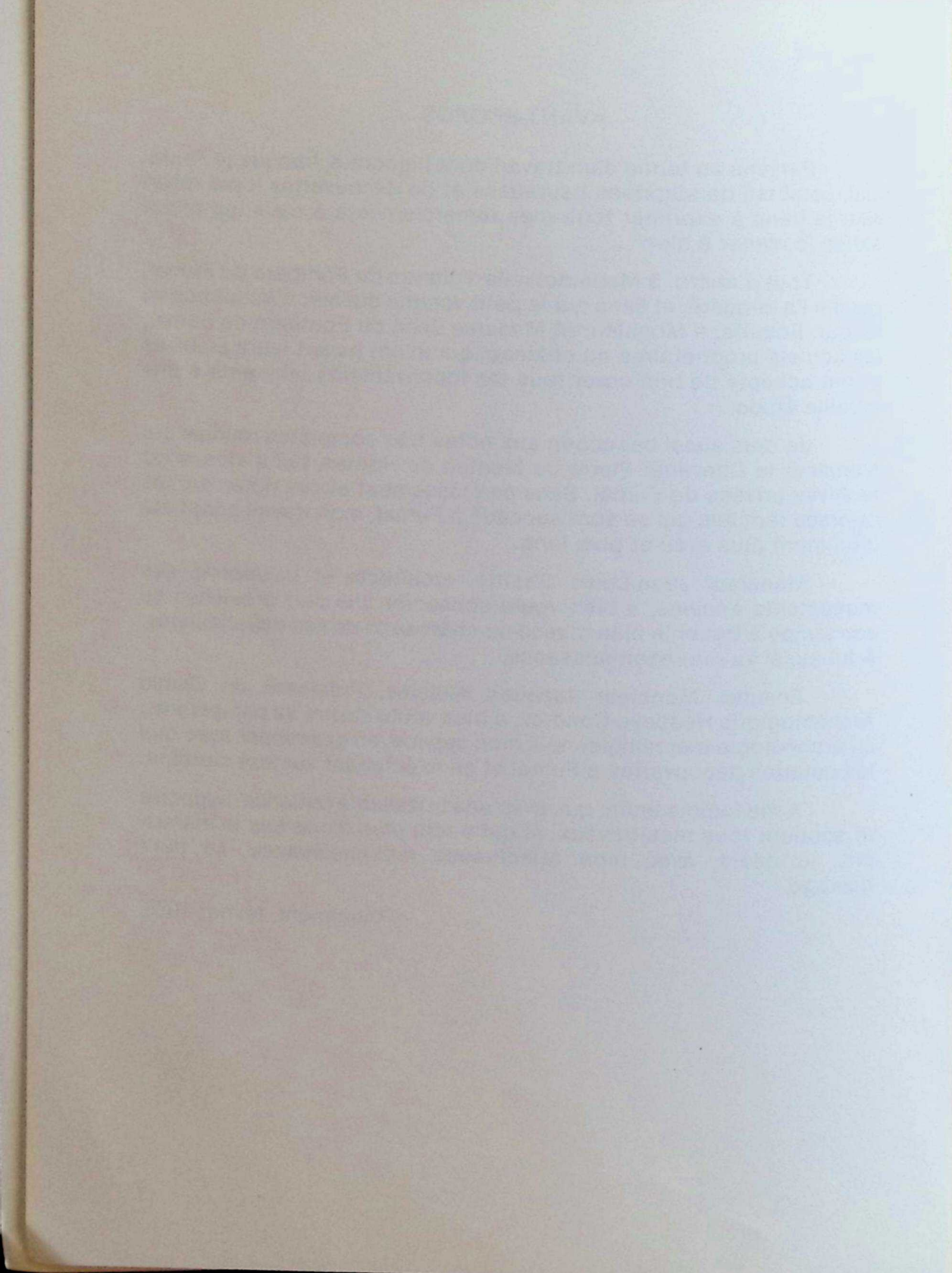
Je dois aussi beaucoup aux notes très complètes réunies par Monsieur le Chevalier Pierre de Menten de Hornes, qui a classé les archives privées de Fumal. Sans ce classement et ces notes sur les diverses familles qui se sont succédé à Fumal, mon travail aurait été infiniment plus ardu et plus long.

Monsieur Jean-Louis Chaltin, architecte et passionné des monuments anciens, a bien voulu consacrer une part précieuse de son temps à tracer le plan-masse du château et de ses dépendances. A lui aussi va ma reconnaissance.

Ensuite, Monsieur Jacques Willems, Président du Cercle Archéologique Hesbaye-Condruz, a bien voulu mettre sa compétence en archéologie mérovingienne à mon service, en examinant avec moi les poteries découvertes à Fumal et en m'éclairant sur leur datation.

A ma femme enfin, qui, avec une inlassable patience, supporte et soutient tous mes travaux, et qui a relu plus d'une fois le manuscrit, je dédie, avec mon affectueuse reconnaissance, ce petit ouvrage.

Vinalmont, février 1985.



NOTE LIMINAIRE

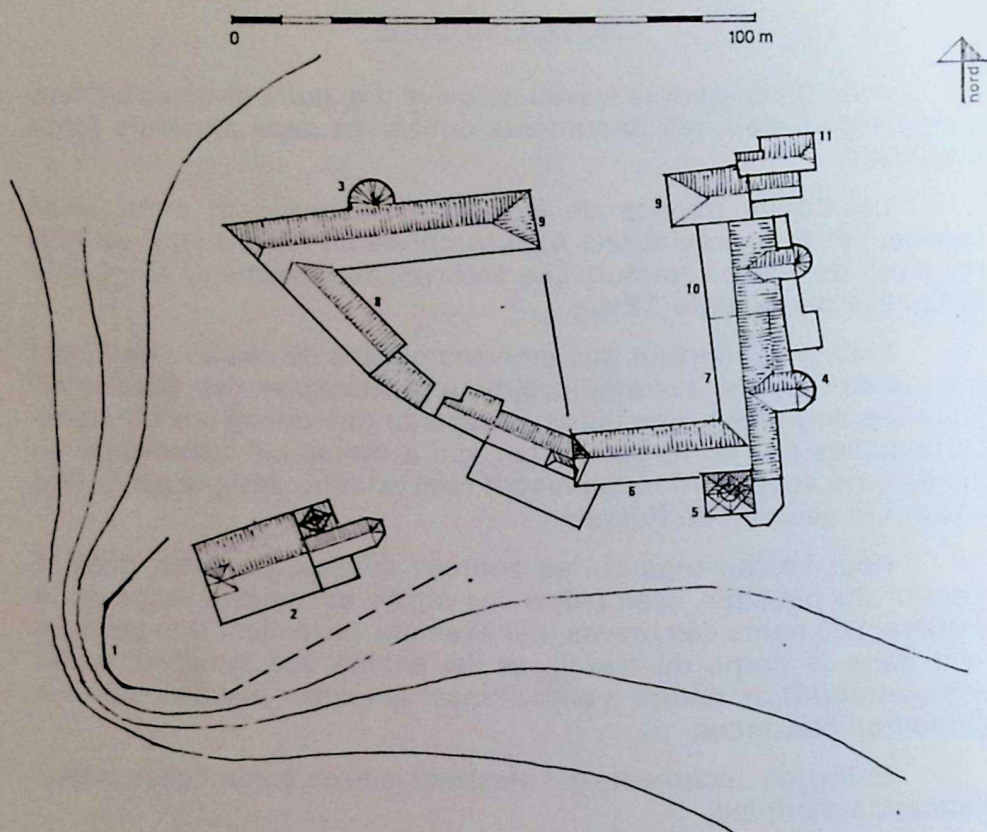
J'ai utilisé, pour le travail qu'on va lire, outre diverses publications spécialisées, les documents conservés dans plusieurs fonds d'archives.

Les fonds publics de Huy et de Namur sont cités, selon l'usage, par les abréviations AEH (Archives de l'Etat à Huy) ou AEN (Archives de l'état à Namur). Les archives de l'Evêché de Liège sont désignées par le sigle AEvLg.

Mais c'est surtout aux archives privées du château de Fumal que j'ai eu recours. J'ai employé, pour les désigner, l'abréviation AF (Archives de Fumal), que j'ai fait suivre du titre donné aux différents portefeuilles par M. P. de Menten, qui a classé les documents. Au même fond appartient le manuscrit relié en vélin désigné par le titre « Mémoire de Jean de Fumal ».

Pour ce qui regarde les sources éditées, j'ai évité, dans la mesure du possible, d'employer les sigles abstraits d'usage en la matière. Les noms des revues, par exemple, reviennent trop peu souvent dans le corps du travail, et j'ai estimé que les abréviations seraient plutôt de nature à embarrasser le lecteur peu accoutumé à l'érudition historique.

Enfin, les documents qui illustrent le texte portent chacun leur indication d'origine.



Plan-masse de l'ensemble des bâtiments
Dessin de J.L. Chaltin, Huy

Légende du plan-masse

1. Tracé des vestiges dits le *Moustî* (avant le XIV^e s.)
2. Eglise paroissiale Saint-Martin (XVI^e-XIX^e s.)
3. Tour englobée dans la grange (XVI^e-XVII^e s.)
4. Tour d'escalier du manoir (XVI^e s.)
5. Donjon, accolé à l'aile de 1622.
6. Aile sud, 1622, dite le « grand quartier ».
7. Aile de 1773, dite le « nouveau quartier », à l'emplacement du manoir du XVI^e s.
8. Ferme (XVII^e-XVIII^e s.)
9. Façade et sellerie du premier tiers du XIX^e s., formant entrée de la cour.
10. Aile des remises, haussée et agrandie en 1884.
11. Pressoir à vinaigre, ancienne brasserie du XVI^e s. (?)

I. Aperçu historique

Perché sur un éperon schisteux, le château de Fumal domine la Méhaigne, à peu de distance de l'église Saint-Martin. De l'enceinte médiévale, il reste encore, bien visible, un pan de mur ruineux, à l'extrémité ouest du plateau.

Le village d'aujourd'hui est situé dans la province de Liège. Mais la petite seigneurie de Fumal, jadis, était une enclave du comté de Namur en terre liégeoise¹. Ce n'était, certes, pas une rareté juridique : les cas analogues étaient fréquents. Il suffit de citer Fallais, tout proche, qui relevait du Brabant.

Il en résultait une situation un peu compliquée, embrouillée encore, dans le cas de Fumal, par une transmission complexe des biens féodaux et censaux jusqu'au XVIIe siècle.

Nous nous efforcerons d'abord de résumer l'histoire générale de Fumal, avant de nous attacher à retracer, aussi brièvement que possible, la succession des propriétaires du château, du XIIe siècle à nos jours.²

Le territoire de Fumal était donc partagé entre le comte de Namur et l'évêque de Liège. Du premier relevait la seigneurie proprement dite, c'est-à-dire le château et son enceinte - comprenant l'église et des dépendances agricoles -, une ferme, quelques maisons et quelques hectares de terres et de bois. Au second revenait le reste, soit l'essentiel du village. L'enclave apparaît très nettement sur la carte de Ferraris³.

La situation n'a pas toujours été claire. De nombreuses contestations ont opposé autorités comtale et épiscopale, jusqu'en 1360, date à laquelle un compromis entre les deux parties, pour l'heure Guillaume de Namur et Englebert de La Marck, fixa les limites de la seigneurie⁴. Une haute cour de justice siégeait à Fumal, mais certains actes furent néanmoins traités par la cour de Wanze, qui relevait du comté de Moha, donc de la principauté⁵. Enfin, l'église paroissiale était à la collation de l'abbaye du Val-Notre-Dame.

La première famille à porter le nom de Fumal apparaît dès 1150, avec la mention d'Albert de Fumal, chevalier⁶ auquel succédèrent, comme seigneurs de Fumal, son fils Henri, puis Clarin I, fils du précédent, cité en 1246 ; ensuite son fils Clarin II, mentionné en 1280, à qui succède son fils Lambert, et enfin Clarin III, fils de Lambert, qui

fit relief de Fumal en 1343. Ici, les auteurs divergent : selon Herckenrode⁷, Clarin III aurait vendu la seigneurie de Fumal en 1369. Mais une note manuscrite de P. Misson, citée par M. de Menten, date la vente de 1367 et l'attribue au fils de Clarin III, Philippe de Fumal.

Quoi qu'il en soit, on voit, en 1367, Rigault II de Warnant relever le fief de Fumal⁸ - ce qui suppose que la vente a précédé de peu. Petit-fils d'Ottar de Warnant, Rigault va réunir la quasi totalité des terres de la seigneurie de Fumal, et est à l'origine de la branche de Fumal de la famille de Warnant. Ses fils prendront le patronyme de leur nouvelle seigneurie.

A sa mort, il lègue à Rigault III la seigneurie et le château ; son autre fils, Henri, reçoit une « maison derrière l'église » et deux fermes qui en dépendent⁹. C'est l'origine du partage en deux de l'héritage de Fumal, qui consacre la séparation du bien féodal et du bien censal, séparation qui va durer jusqu'en 1620.

Voyons d'abord le sort du bien féodal. Après Rigault III, la seigneurie passe à sa fille Jeanne, épouse de Henrart Bodry, puis à leur fille Jeanne. Elle avait épousé Colart de Warnant, de la branche d'Oultremont, un cousin. Il relève le fief en 1422¹⁰. Leur fils, Colart III, l'hérite et le relève en 1452¹¹. Il le transmet à son tour à son fils cadet, Colart IV, en 1463, tout en en gardant l'usufruit¹². Colart IV meurt sans héritier : son frère aîné, Ottar, relève en 1477 les seigneuries d'Atrive et de Fumal, et vend aussitôt Fumal à son cousin, Gilles d'Oultremont¹³. La vente ne dut pas porter effet, car, en 1478, il cède la même seigneurie au père de Gilles, son propre oncle Henri d'Oultremont¹⁴.

Le fils de ce dernier, Henri II, relève le fief en 1495¹⁵. Sa veuve, remariée à Jean de Daverdisse, le relève à son tour en 1499¹⁶. Mais, en 1503, il est passé à Gilles d'Oultremont, frère aîné d'Henri¹⁷. La fille de Gilles, Jeanne, relève le fief à la mort de son père, en 1507¹⁸. Elle épouse, entre 1510 et 1512, Jean de Hosden. Avec leur fils Jaspas, le fief entre dans la famille de Hosden en 1540¹⁹.

En 1563 cependant, Jaspas de Hosden fait transport de la « vieille tour » à Jean, bailli de Fumal. Nous en reparlerons plus loin²⁰.

Sa fille, Jeanne de Hosden, épouse de Warnier de Cerf, relève, semble-t-il, la seigneurie en 1580, puis en 1590, à la mort de son père²¹. En 1616, elle relèvera encore la « terre de Fumal »²².

Sa soeur Hélène, épouse de Jean-Jacques de Huy, seigneur d'Aische, relève également Fumal en 1580²³, ce qui tendrait à montrer que la seigneurie fut laissée conjointement aux deux soeurs par Jaspard de Hosden, lui-même s'en réservant sans doute l'usufruit. Philippe de Huy, fils d'Hélène de Hosden, relève sa part de la seigneurie en 1588²⁴.

En 1620 se place une étape importante de l'histoire du château de Fumal. Nicolas de Hinnisdael, héritier par sa femme, Antoinette de Fumal, d'une partie du bien censal, rachète à Jeanne de Hosden et à son fils Warnier de Cerf, leur moitié de la seigneurie, et à Jeanne de Huy, épouse d'Adrien de Hanret, l'autre moitié²⁵. Le bien féodal est ainsi reconstitué, et réuni à nouveau au bien censal. Nous allons voir comment celui-ci est devenu la propriété de Nicolas de Hinnisdael.

Il faut remonter à nouveau à l'héritage de Rigault II de Warnant, qui laissa la seigneurie à son aîné, Rigault III, et à son cadet Henri I la ferme et les biens censaux.

Henri II reçoit, à la mort de son père, la « maison derrière l'église », qui passe ensuite, en 1473, à Jean I, bailli de Fumal. Jean II, également bailli, relève en 1543 la succession de son père, c'est-à-dire la maison et la ferme attenante²⁶. C'est à Jean II que Jaspard de Hosden transporte, en 1563, la « vieille tour ». Il s'agit probablement du bastion fortifié du *Moustî*, nous le verrons plus loin.

Le frère de Jean, Henri III, reçoit pour sa part la cense *d'al fosse*, ainsi nommée parce que située dans un fond près de la Méhaigne. Jugeant cette situation incommode, Henri de Fumal fera reconstruire, en 1564, la ferme sur la hauteur, à l'extrémité du plateau, près du château²⁷. Nous pouvons encore admirer aujourd'hui ce superbe exemple d'architecture mosane du XVI^e siècle.

De son mariage avec Ide de Hemricourt²⁸, Jean II de Fumal eut un fils, Jean III, qui hérita, en 1569, la « maison derrière l'église ». Epoux de Gertrude d'Auvin, il eut neuf enfants, dont trois vont entrer en ligne de compte pour le partage de sa succession à sa mort en 1594, ou plus exactement à la mort de son épouse, en 1611.

L'aîné, Louis, reçut le fief de Streel, à Burdinne, un bien maternel, et forma la branche dite de Burdinne²⁹. Jean IV (1591-1676) est un personnage qui joua un rôle considérable dans l'histoire du château de Fumal. Bien qu'âgé de vingt ans à la mort de sa mère, il fut aisément dupé dans le partage. Son frère Louis, nanti du fief de Burdinne,

semble se désintéresser du patrimoine fumalois, et laisse son frère Jean aux mains de leur beau-frère, Nicolas de Hinnisdael, époux d'Antoinette de Fumal.

Hinnisdael fit attribuer à sa femme la « cense de Fumal », c'est-à-dire la « maison derrière l'église », le bien ancestral transmis de génération en génération depuis Henri I³⁰. Jean reçoit, pour tout potage, une rente de 250 florins, assise... sur la ferme de Burdinne, propriété de son frère Louis !

On conçoit que ce partage inéquitable ait suscité grogne et rogne. En 1613, Jean de Fumal obtient un nouveau partage. Mais le machiavélisme de Hinnisdael lui permet de le tourner, une fois encore, à son propre avantage. Rien de fondamental ne se trouve changé.

Jean de Fumal tente d'obtenir, comme son frère, reconnaissance des lettres patentes de noblesse qui lui ont été octroyées en 1626. Ce n'est possible qu'à la condition de pouvoir disposer de documents restés à Fumal, propriété de Hinnisdael. On se doute bien que celui-ci usera sans vergogne de ce moyen de pression pour que Jean renonce à tout procès concernant le partage³¹.

Le « partage de Fumal » n'est pas clos pour la cause. S'estimant, après réflexion, et à juste titre, toujours lésé, Jean obtiendra, en 1656 de son neveu, Philippe-Herman, une nouvelle transaction, qui annule les précédentes, mais... ne change rien au fond, car il est convenu de ne pas « dismembrer » les héritages. Jean a toujours sa rente de 250 florins, mais cette fois garantie sur les biens de Fumal³². Cela a son importance pour la suite.

Nicolas de Hinnisdael est donc entré ainsi, et de façon définitive, en possession de la « maison derrière l'église ». En 1620, nous l'avons vu, il rachète les deux moitiés de la seigneurie de Fumal, et reconstitue ainsi, à la cense *d'al fosse* près, le patrimoine de Rigault II de Warnant, au XIVE siècle.

A sa mort en 1642, son fils Philippe-Herman hérite de la seigneurie³³. Lieutenant-général au gouvernement de Namur, Philippe-Herman de Hinnisdael réside peu souvent à Fumal, et mène visiblement un train de vie qui dépasse ses revenus : dès 1669, il engage ses biens censaux à Guillaume de Hulpanche. En 1671, il est assigné pour non-paiement de la rente de 250 florins due à Jean de Fumal. Il multiplie les rentes, garanties sur ses différentes propriétés, et la situation est bientôt catastrophique.

C'est ici qu'intervient le futur seigneur de Fumal. Séverin de Méreaude, dès 1674-1677, rachète des rentes sur les biens de Fumal à différents créanciers. De son côté, la fille de Jean de Fumal, Isabelle-Cécile, tente, à la mort de son père en 1676, de désintéresser les créanciers, souvent avec l'argent de son frère, Pierre-Ignace, entré en religion.

On voit bientôt s'établir une sorte d'alliance entre Isabelle-Cécile de Fumal et Séverin de Méreaude. Tout se passe, dit M. de Menten, comme si la dernière des Fumal entendait céder, petit à petit, la seigneurie à Méreaude, moyennant une rente viagère. En effet, âgée de 55 ans (en 1688), certaine de voir s'éteindre avec elle la descendance de Jean de Fumal, Isabelle-Cécile purge différentes saisines, dès 1686, avec son propre argent ou celui prêté par Séverin de Méreaude, mais toujours en son nom, vraisemblablement pour éviter un retrait lignager par ses cousins de Burdinne³⁴.

En 1687, elle purge la saisine effectuée par Hulpanche, et reprend tous les biens censaux et le château. En 1688, elle cède ses droits sur Fumal à Séverin de Méreaude³⁵. Celui-ci devra encore, en 1714, purger la saisine prise par le fiscal de Namur, et n'entrera donc en pleine jouissance de la seigneurie qu'en 1715³⁶.

On sait très peu de chose sur lui et sa famille, peut-être apparentée aux Mérode, mais sans aucune certitude. Lui-même n'en fera jamais état, et orthographiera toujours son nom Méreaude. Il réside en fait très peu à Fumal, loué à un fermier, mais il entretient et répare avec soin le château³⁷.

A sa mort, en 1717, son fils Charles relève la seigneurie³⁸. Mais il mourra célibataire, en 1724, et Fumal passe à sa soeur, Marie-Madeleine, épouse en secondes noces de Jacques-Florentin Mincé du Fontbaré³⁹. Cette famille possède depuis lors le domaine.

Le fils du couple, Antoine-Florentin, relève en 1729 la seigneurie que lui a cédée son père⁴⁰. Mais il ne vient s'installer au château que plus tard, probablement vers 1750. On lui doit les transformations de 1774, que nous étudierons plus loin. Il racheta également, en 1760, la cense *d'al fosse*, reconstituant ainsi l'antique patrimoine de Fumal.

A sa mort en 1781, son fils Antoine-Joseph, créé baron par l'empereur Léopold II, recueille le fief⁴¹. Il transmet le domaine à sa mort en 1847, à son fils Désiré-Antoine (1796-1864). Ensuite, le bien passa à Gustave-Florentin (1829-1900) son fils, qui donna au château

sa physionomie actuelle. Charles (1856-1927), fils du précédent, reçut, selon la coutume, le château et le parc, en 1900, à la mort de son père. Son fils Gustave (1887-1966) héritera à son tour le château, qui passa, à sa mort, à son second fils, M. Jean du Fontbaré de Fumal, l'actuel propriétaire.



Alexandre SCHAEPKENS (1815-1899), *Ruines du château de Fumal*, dessin au crayon, Bruxelles, Cabinet des Estampes.

(Copyright Bibliothèque Royale Albert I^{er}, Bruxelles, Cabinet des Estampes, Schaepkens, 2^e série, 6^e cahier, n^o 23.)

II. LE CHATEAU DU MOYEN AGE AU DEBUT DU XVIIe siècle

Ce survol, aussi complet que possible, est nécessaire pour essayer de comprendre l'histoire du bâtiment. En effet, comme souvent, les archives sont pauvres en indications architecturales. On y trouve exceptionnellement, et pour les périodes les plus récentes seulement, des documents qui nous éclairent sur une campagne de construction, par exemple ici celle de 1773-1774, mais nous sommes, la plupart du temps, obligés de tirer de courtes mentions des indications sur les bâtiments eux-mêmes.

La plus ancienne mention est celle du *chastial* de Fumal en 1343⁴². Le relief de 1367 parle d'une « maison et tenure seante sur le tierne a Fumale derrier le mostier »⁴³. Dès le départ, nous avons donc, en apparence, deux choses distinctes.

Le mot *château* est un terme général, désignant l'habitation du seigneur envisagée surtout dans son ensemble, défenses et annexes incluses. A Fumal, le terme ne réapparaît, jusqu'à la fin du XVIe siècle, que pour désigner une partie bien précise de l'ensemble. C'est ainsi qu'en 1595, on parle du « chateau demantelle »⁴⁴, alors que le site continue d'être habité par la famille de Fumal, dans des conditions de confort assez grandes, nous le verrons. Le terme, évidemment ne peut désigner leur habitation, dont nous connaissons la description⁴⁵. Une rente de quatre muids d'épeautre est cependant attachée à ce « chateau demantelle », signe de son importance passée. Le « vieux chasteau » continue d'être, d'ailleurs, mentionné aux XVIIe et XVIIIe siècles, toujours à propos de cette rente⁴⁶.

Il s'agit en fait de la partie encore debout aujourd'hui à l'extrémité ouest du plateau, à proximité de l'église, et connue sous le nom de *Mousti*⁴⁷. Un dessin d'A. Schaepkens (au Cabinet des Estampes, à Bruxelles), du milieu du XIXe siècle, nous révèle qu'à cette époque la base en était beaucoup plus dégagée que de nos jours. La hauteur des remblais semble atteindre un mètre, au minimum, d'après un sondage récent, et masque ainsi l'importance des vestiges.

La muraille conservée s'élève encore à une hauteur d'environ quatre mètres. Son noyau est de schiste, revêtu extérieurement de calcaire blanc épannelé, du type de Vinalmont. Intérieurement, le mur est très abîmé et révèle une maçonnerie à très large prédominance de schiste. Il ne devait évidemment pas présenter de ce côté la même résistance aux chocs et aux intempéries que sur la face extérieure, et

était peut-être revêtu d'un enduit, aujourd'hui disparu. L'épaisseur est encore d'environ un mètre. Une archère⁴⁸ subsiste. Elle est réalisée en calcaire épannelé, sur la face extérieure. Malheureusement, la muraille est abîmée intérieurement à cet endroit. On notera aussi la présence de trous rectangulaires. Ils paraissent trop bas, par rapport à l'archère, pour avoir servi à l'ancrage d'un plancher. Un escalier ne semble guère plausible non plus, car ils sont dans le même plan. Il pourrait s'agir d'un aménagement très postérieur à l'utilisation défensive. Les textes nous parlent notamment d'une « mesure du vieux château »⁴⁹ : les ruines ont donc encore été occupées sporadiquement après le démantèlement de l'enceinte.

La disposition des vestiges du mur, malgré leur forme courbe, n'évoque guère une tour. Nous verrons par la suite ce qu'il faut en penser. Le témoignage du fossoyeur communal a permis de situer, *grosso modo*, des vestiges de mur à la maçonnerie analogue, mur qui, à partir du *Moustî*, se dirige vers la ferme du château.

Un sondage, entre celle-ci et une remise, n'a pas donné de résultat, probablement à cause d'une ancienne voie pavée, retrouvée sous une couche de terre d'une quarantaine de centimètres, et qui recouvre les vestiges probables de l'enceinte dans cette partie, la seule où des fouilles pourraient être effectuées. Entre cette voie et le mur actuel de la ferme, on distingue encore l'emplacement d'un fossé, comblé définitivement il y a peu, mais dont le creusement - peut-être au XVIIe siècle - a dû faire disparaître les fondations de l'enceinte médiévale. De l'autre côté, vers le château, les fouilles sont rendues impossibles par la présence de la voirie et du parc. Un texte d'archives de 1691⁵⁰ nous confirme que l'enceinte du Moyen Age devait s'étendre à peu près jusqu'au périmètre actuel du château, puisqu'il signale que des vestiges de cette muraille sont englobés alors dans « l'enceinte du château moderne ». Nous verrons plus loin qu'une tour, comprise dans le mur nord de la grange, est à rattacher au *Moustî*.

Le mémoire rédigé après 1611 par Jean IV de Fumal nous dit que ces vestiges du *Moustî* sont ceux du château primitif de Rigault II de Warnant⁵¹. Dans le relief fait par celui-ci, peu après l'achat de la seigneurie, il est cependant mentionné une « maison...derrière le mostier »⁵², c'est-à-dire à l'extrémité opposée du plateau, vers l'est.

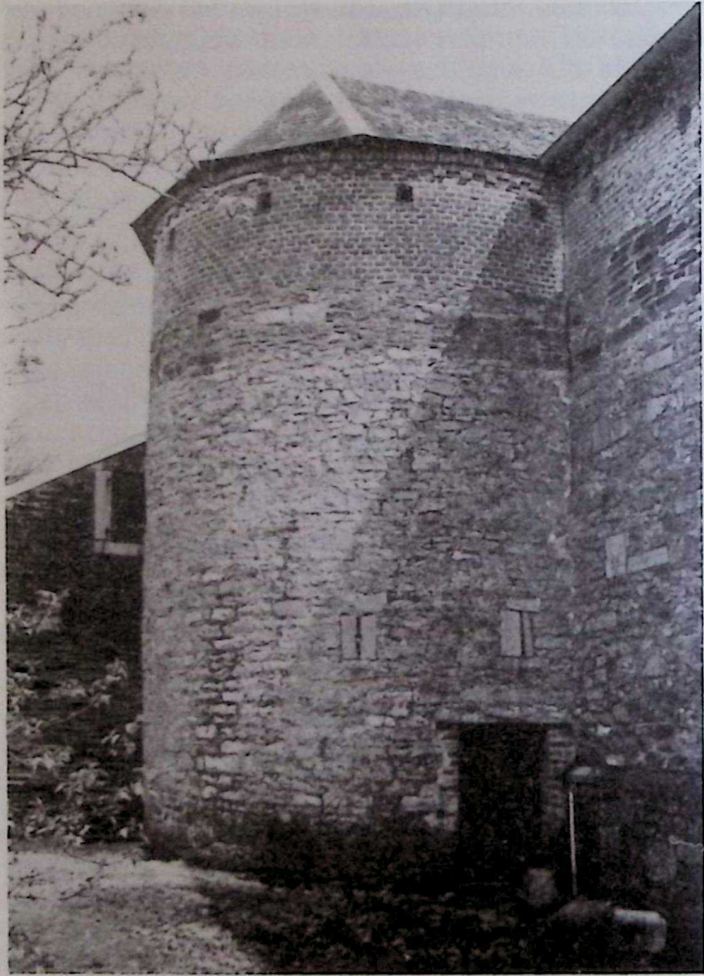
Les choses peuvent cependant s'expliquer. Le château primitif de la première famille de Fumal s'élevait probablement à l'ouest du plateau, l'endroit le plus escarpé, et partant le plus aisément défenda-

ble. Ce château devait se résumer, comme beaucoup en Hesbaye, à une puissante tour qui servait à la fois de résidence seigneuriale et d'abri en cas de danger⁵³. Mais, dès le XIV^e siècle, l'évolution des mœurs pousse les seigneurs à rechercher plus de confort. A côté de ces tours, qui ne serviront plus que de refuge, on élève des maisons, ou manoirs, mieux adaptées aux nouvelles exigences⁵⁴. Lorsque Rigault II acquiert Fumal, l'évolution est déjà accomplie, comme le montre le texte du relief. Le vieux donjon médiéval - dont l'actuel *Moustî* est l'ultime vestige - est abandonné au profit de la « maison derrière l'église » et tombe peu à peu en ruines. Il fut peut-être pour un temps maintenu comme une « tour » de refuge, mais il ne jouait plus ce rôle au milieu du XVI^e siècle, comme nous le verrons plus loin.

Le manoir fut édifié à l'extrémité est, « derrier le mostier », au delà des dépendances agricoles qui existaient sans doute déjà à l'emplacement de la ferme actuelle. La base d'une tour, prise dans le mur nord de la grange, est d'une maçonnerie à forte proportion de schiste, avec blocs de calcaire, que l'on peut comparer avec celle du *Moustî*. Si l'on tient compte des vestiges rencontrés dans le cimetière, on peut conclure que l'enceinte primitive, partant du donjon, arrivait à cet endroit. L'espace ainsi délimité derrière l'église était donc occupé par les indispensables dépendances agricoles.

Le choix de cet emplacement fut vraisemblablement dicté par des considérations pratiques ; il y avait peu d'espace libre pour la construction à l'extrémité est, où s'élevait déjà le vieux château et l'église, flanquée d'un cimetière.

Assez rapidement sans doute, un nouveau donjon a dû être édifié. Il était en tout cas construit en 1563 lorsque Jaspar de Hosden transporte la « vieille tour », c'est-à-dire l'actuel *Moustî*, et donjon primitif, à Jean II de Fumal⁵⁵. Cet acte même, et l'adjectif employé, prouvent qu'il y en avait une « neuve », sans que nous puissions avec certitude déterminer la date de sa construction. On peut supposer qu'elle s'élevait à côté du manoir, et que, remaniée, elle constitue l'actuel donjon du château. En effet, à partir du moment où l'occupation du site passe de la partie ouest à la partie est, il est vraisemblable que toutes les fonctions y soient transférées, y compris celle de refuge. Nous verrons plus bas que la muraille, à la fin du XVI^e siècle, semble limitée à cette partie, signe probable qu'aucune partie vitale n'est plus située à l'autre extrémité. D'un autre côté, Nicolas de Hinnisdael, acquéreur en 1620 de la seigneurie, s'empresse d'édifier un château à la nouvelle mode qui concrétisera son titre de seigneur. Il est normal qu'il ait, pour ce faire, utilisé le donjon existant.



Tour de l'enceinte prise dans le mur nord de la grange (XVI^e - XVII^e s.)
(cliché M. V. du Fontbaré)

La tour, en effet, symbolise la « hauteur de la seigneurie »⁵⁶. Si elle servait de logis aux temps les plus anciens⁵⁷, nous avons vu qu'elle avait perdu ce rôle dès le XIV^e siècle, et ne servait plus que de refuge en cas d'attaque. Mais elle garde une fonction morale et psychologique importante⁵⁸. Elle reste aux mains du titulaire du fief : Jaspas de Hosden peut parfaitement, en 1563, se défaire de l'ancien donjon abandonné, mais ne pourrait se dessaisir de la « nouvelle » tour sans renoncer en même temps à la seigneurie.

Néanmoins, cette tour était sans doute considérée comme à peu près inhabitable - ne fût-ce que par ses dimensions - et elle ne devait plus être occupée par les familles d'Oultremont et de Hosden, pour lesquelles Fumal ne semble avoir été qu'une seigneurie secondaire, et qui avaient leur résidence ailleurs.

Il était assez fréquent de trouver une tour « joutant » un manoir, le logis se trouvant dissocié du refuge⁵⁹. Cette situation a perduré longtemps, à Fumal, comme l'atteste un texte de 1687 où le manoir et le château, avec le donjon, sont cités comme distincts⁶⁰.

Le manoir nous est connu par la description qu'en fait Jean IV de Fumal aux alentours de 1611⁶¹. C'est une habitation spacieuse de quatre pièces en bas, outre une « cuisinette toute de pierres »⁶², quatre chambres à l'étage, construite en pierre et couverte d'ardoises. Elle comprend en outre « trois belles caves », dont nous reparlerons, car elles existent toujours.

Conformément à l'habitude, le manoir est complété par une série de bâtiments agricoles, également énumérés par Jean de Fumal : outre le jardin, une « grande brassine et cave ioindant aladite maison », peut-être identifiable avec un petit bâtiment à l'extrémité nord du château, qui servit de pressoir à vinaigre, et qui est pourvu d'une cave ; des « grandes ceuvées »⁶³, plusieurs bergeries distinctes⁶⁴, une « belle grange le tout de pierre », et enfin, devant elle, un colombier « de bois et placage »⁶⁵, complément indispensable de toute maison noble. Sauf pour ce dernier, le matériau était la pierre. L'ensemble est enfin clos de « belles murailles de pieres avec des grandes et belles portes d'entree aussi de pieres »⁶⁶.

Cette enceinte, dont la porte principale était « de l'autre coste de ladite maison allant vers leglise »⁶⁷, avait donc remplacé, dans le courant du XV^e siècle vraisemblablement, l'enceinte médiévale primitive. On constate que le périmètre initial a été rétréci : englobant tout d'abord l'église domaniale, il ne la protège finalement plus, sans

doute parce que son statut paroissial - nous le verrons plus bas - a peu à peu fait perdre le sentiment de son appartenance à l'ensemble castral. Cette évolution a d'ailleurs dû être renforcée par le déplacement du château vers l'est. La nouvelle enceinte incluait cependant, nous l'avons dit plus haut, des tronçons de l'ancienne, ainsi qu'il apparaît dans un texte de 1691⁶⁸.

On notera que, comme c'était fréquemment le cas dans les petits ensembles, il n'y a pas de distinction entre la haute cour et la basse cour, avec ses dépendances⁶⁹. Il semblerait même, d'après la description de Jean de Fumal, que la brasserie, entre autres, ait fait suite immédiatement au manoir.

Venons-en à présent à l'église paroissiale, proche du *Mousti*, et comprise dans l'enceinte médiévale. Il n'était pas rare, au Moyen Age, de voir des églises ainsi incluses dans les fortifications castrales⁷⁰. L'actuelle église Saint-Martin apparaît ainsi, nous allons le voir, comme une église domaniale, dotée par ailleurs du statut paroissial.

L'origine et le développement des paroisses a toujours passé pour une question difficile⁷¹. On sait que, dès l'époque mérovingienne, des endroits de culte se sont créés dans les domaines ruraux. Toutes ces églises domaniales (les *Eigenkirchen* des auteurs allemands) ne sont pas devenues paroissiales, mais ce fut le cas de bon nombre d'entre elles. En Hesbaye notamment⁷², beaucoup d'églises paroissiales sont issues des chapelles dépendant à l'origine des *villae*.

Il paraît indéniable que Fumal ait été une de ces *villae* accompagnée d'une église domaniale. On y trouve, mieux qu'ailleurs peut-être, ce voisinage du sanctuaire et de la maison du propriétaire noté par le Père de Moreau⁷³, et qui a subsisté jusqu'à nous.

Des vestiges de l'époque mérovingienne ont d'ailleurs été découverts par hasard à proximité, lors des travaux d'agrandissement du cimetière, en 1968. Deux tombes ont été exhumées alors, contenant l'une une jeune fille, l'autre un enfant. La fouille a été menée par M. J. Destexhe⁷⁴. Le matériel recueilli est déposé au Musée Communal de Huy. Son étude ne révèle malheureusement rien de typique. La tombe de la jeune fille contenait deux vases, placés aux pieds ; une écuelle de terre rougeâtre, engobée, et un autre récipient en pâte noire, fort peu caractéristique. Le relevé de J. Destexhe signale aussi un couteau, à gauche de la tête. La tombe d'enfant n'a livré aucun

matériel, et n'est pas signalée sur le relevé. La sépulture féminine était orientée est-ouest, selon la coutume. Quoique pauvre, la poterie paraît pouvoir être datée du VIII^e siècle, et est, de toute manière, antérieure à l'époque carolingienne⁷⁵. Mais ces sépultures ne présentent pas un lien direct avec l'église, et sont situées juste en dehors du tracé probable de l'enceinte médiévale. L'important serait de déterminer s'il s'agit de tombes isolées, ou d'une nécropole. Les fouilles restent à faire.

D'autres éléments viennent étayer notre hypothèse. Le titulaire de l'église de Fumal est saint Martin. Ce patronage peut plaider en faveur d'une grande ancienneté de la fondation, mais la prudence en la matière reste néanmoins de rigueur⁷⁶.

Fumal est toujours citée comme *ecclesia integra* au Moyen Age. Elle apparaît ainsi dans les archives archidiaconales en 1444⁷⁷ et dans le pouillé de 1497⁷⁸. Mais déjà en 1046, l'évêque Wazon avait fait don de ses biens à Fumal au Chapitre de Saint-Barthélemy à Liège⁷⁹. On retiendra, outre la date du XI^e siècle - mais l'église n'est pas explicitement citée - qu'une église entière est, en principe, de fondation ancienne.

En guise de conclusion, on peut dire que, si bon nombre de paroisses dans la région datent du VIII^e siècle⁸⁰, l'église domaniale a pu exister bien antérieurement à son érection en paroisse. En tenant compte de tous les éléments que nous venons d'énumérer, dans le cas de Fumal, rien ne s'oppose à la faire remonter - et par conséquent le domaine seigneurial avec elle - à l'époque mérovingienne.

Dans son état actuel, le bâtiment, à trois nefs et tour occidentale, relève de deux grandes périodes de construction, le XVI^e et le XIX^e siècles. Du XVI^e siècle datent les colonnes et arcades des deux travées de la nef principale. En calcaire très blanc de Vinalmont, elles comportent des chapiteaux moulurés à la modénature assez profonde et compliquée. Aucune date précise n'apparaît dans les documents pour cette période.

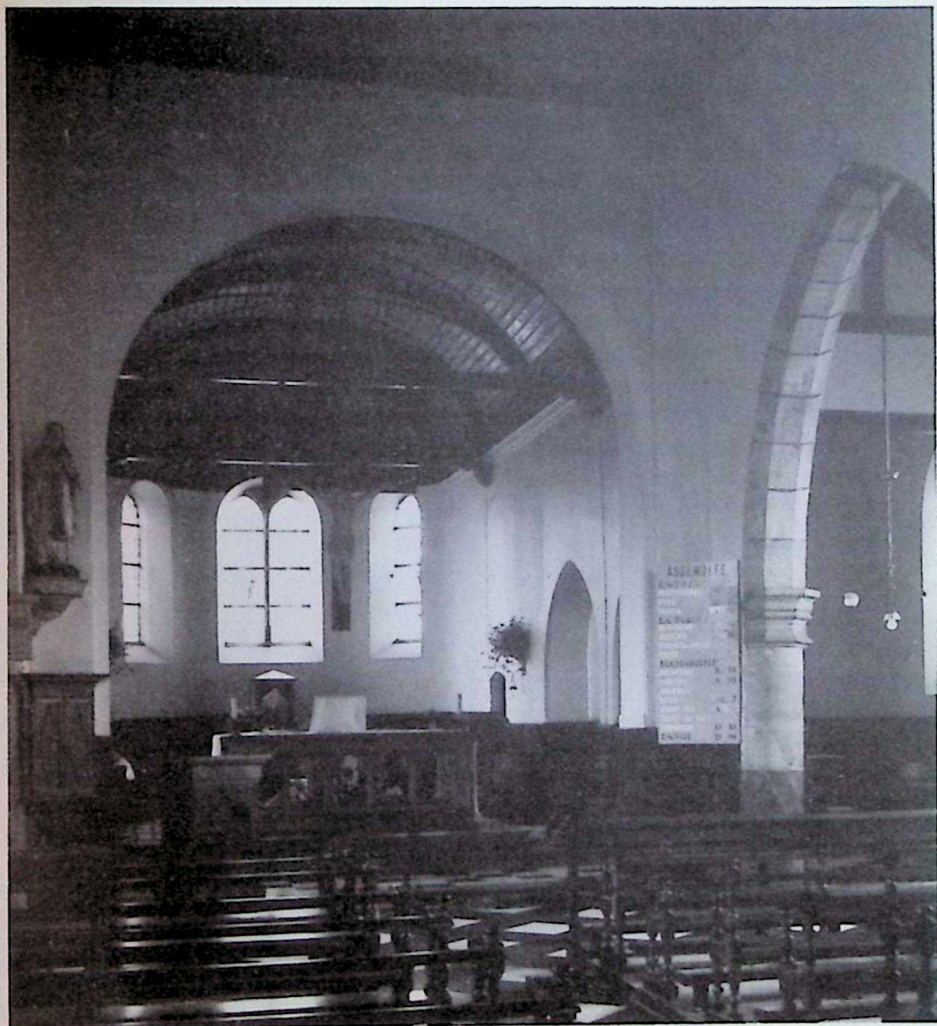
Si l'on en juge par les recommandations de l'évêque de Namur, après sa visite en 1708⁸¹, l'église a besoin alors de sérieuses réparations. A l'abbaye du Val-Notre-Dame, collatrice, incombe de réparer le plafond, le chœur, la tour et les vitres. Aux paroissiens reviennent les nefs latérales, le cimetière et le blanchissage. On attendra longtemps avant de procéder aux travaux, les différentes parties ne se mettant pas d'accord. En fait, il semble que les paroiss-

siens espéraient que la ruine croissante de l'édifice pousserait les moniales à élever une église neuve. En 1753, l'abbesse Lutgarde de Boileau les rappelle à leurs obligations⁸². Une convention intervient, l'année suivante, entre l'abbaye et les paroissiens. En 1762, les travaux sont terminés, car l'abbesse réclame le remboursement des fonds avancés par elle. En 1765, on procède à la réfection des toitures du clocher et du chœur. Néanmoins, en 1778⁸³, l'église est jugée très malsaine. Des travaux apparaissent indispensables à l'abbesse Isabelle d'Aspremont-Lynden. C'est sans doute à cette occasion que le chœur est reconstruit⁸⁴, la même année.

Toute trace de ces aménagements a disparu en 1884, lorsque l'édifice fut entièrement, et profondément, remanié par l'architecte liégeois Edmond Jamar⁸⁵. Cette entreprise a uniformisé le décor en style néo-gothique, de même que les fenêtres, refaites en style ogival. Les trois nefs sont couvertes par une toiture unique. Il est malheureux que l'on ne puisse dater avec précision le dessin d'A. Schaepkens (1815-1899), déjà cité, où l'église apparaît avec ce type de couverture. D'après l'aspect de la toiture du château, dépourvue de lucarnes, on peut cependant penser que le dessin est légèrement antérieur aux années 1850. L'architecte liégeois n'aurait donc pas sensiblement modifié le volume extérieur. Seul le chœur à trois pans néogothique aurait été refait, de même que la sacristie et la chapelle funéraire qui le flanquent.

Cette chapelle funéraire, qui comprend également la tribune de la famille du Fontbaré, remaniée par Jamar⁸⁶, et située à l'extrémité de la nef latérale gauche, remonte probablement au XVII^e siècle, époque où Nicolas de Hinnisdael fit construire une chapelle à cet usage⁸⁷. Elle servit par la suite de sépulture aux seigneurs de Fumal⁸⁸. Avant Hinnisdael, les inhumations se faisaient dans l'église même, ainsi qu'en témoignent encore les dalles dressées aujourd'hui contre les murs goutterots, parmi lesquelles on remarque surtout celle de Jean de Fumal et Ide de Hemricourt (1568)⁸⁹.

Tous les éléments d'un ensemble castral-type se trouvaient donc réunis à Fumal : une église, ancienne fondation domaniale devenue paroissiale, un donjon ou tour, symbole de la seigneurie - même si on ne l'habite plus - un manoir, lieu de résidence, un colombier, bâtiment caractéristique d'un logis noble, et des dépendances variées, et sans doute de construction soignée.



Intérieur de l'église.
(© A.C.L. Bruxelles)



Façade sud du château, 1622.

III. LE CHATEAU ACTUEL (DE 1622 A NÔS JOURS)

Avec le XVII^e siècle, les conceptions changent. Dès qu'il a réuni les différents éléments de la seigneurie de Fumal, droits et bâtiments, Nicolas de Hinnisdael veut donner à sa résidence le caractère d'un château tel qu'on le concevait alors dans les milieux plus évolués.

Le donjon sera maintenu, en partie pour des raisons défensives - les temps sont loin d'être sûrs -, en partie pour les raisons psychologiques évoquées plus haut. Sans tour, serait-ce un château ? Bon nombre de nos contemporains continuent de raisonner de la sorte. Il est vraisemblablement « rhabillé » : le parement des murs, en calcaire de Vinalmont, semble bien dater de cette époque, tout comme les baies ou leurs vestiges. On trouve ainsi, au troisième étage, des fenêtres à quatre jours, et à deux jours au quatrième étage. Elles sont bien visibles sur les faces est et ouest, quoique partiellement murées. La face sud, la principale, a vu sa grande baie remaniée au XVIII^e ou au XIX^e siècle, et est dotée en outre d'une entrée de colombier (signe de la destruction de celui de la basse cour ?). On voit aussi, sur les faces sud et est, à l'étage principal, les restes de deux petites fenêtres en plein cintre, qui éclairaient la chapelle du XVIII^e siècle, supprimée au XIX^e. Les ouvertures des deux étages inférieurs sont rares et petites, ce qui confirmerait que le donjon avait gardé son rôle défensif. La porte-fenêtre a été percée beaucoup plus tard.

Dès le XVII^e siècle, la tour a peut-être reçu un couronnement en bulbe, comme le porche de la ferme (1629) et le colombier (1633) de l'abbaye du Val-Notre-Dame, tout proche. Mais l'aspect actuel de ce clocher doit remonter seulement au début du XVIII^e siècle, époque où les toitures du château furent remplacées après un incendie (voir plus bas).

La grande innovation est la construction, à gauche de cette tour, et accolé à elle, probablement sur l'emplacement d'anciens bâtiments agricoles, d'un corps de logis à deux niveaux, assez vaste, toujours en calcaire de Vinalmont.

Le niveau inférieur, avec un glacis bas, est traité en grand appareil régulier. Tous les percements actuels datent du XVIII^e ou XIX^e siècle, et rien ne permet de dire comment ils se présentaient au XVII^e siècle. On peut cependant imaginer que, semblables à ceux correspondant du donjon, ils étaient rares et étroits. Aucune trace n'en subsiste dans le mur actuellement. Ils devaient donc se trouver à

l'emplacement des baies du XVIII^e siècle, et étaient nécessairement plus petits. Il est aussi possible que l'éclairage du rez-de-chaussée ait été assuré essentiellement à partir de la cour intérieure. A gauche, on remarque encore les vestiges d'une porte cochère en plein cintre qui donnait accès à la haute cour.

L'étage, en petit appareil irrégulier, était éclairé par des baies à croisée de pierre, reliées entre elles par des bandeaux horizontaux, en blocs appareillés, au niveau des linteaux, des traverses et des seuils, selon une disposition fréquente⁹⁰. Les quatre baies actuelles datent du XVIII^e ou XIX^e siècle, et leurs seuils ont été abaissés. Les ancrs de fer qui les surmontent datent l'aile de 1622, deux ans à peine après l'achat de la seigneurie par Hinnisdael.

La construction en retour, à gauche, est intéressante. La face extérieure a été aménagée pour l'harmoniser avec la façade principale, mais il est évident, lorsqu'on l'examine de côté ou de l'arrière, qu'il s'agit d'un morceau ancien incorporé à la construction de 1622. La toiture trahit également cet état.

La corniche, tant sur le corps de logis que sur cette petite aile en retour, est du type à cymbales, habituel à l'époque de la construction. Plus particulières sont les ouvertures circulaires aménagées sous cette corniche. Ce sont des blocs de calcaire d'une seule pièce, percés d'une ouverture en cercle avec un bord saillant. Leur nombre et le fait qu'ils donnent sur le grenier interdisent d'y voir des ouvertures de colombier. Nous avons déjà d'ailleurs, signalé la présence d'un tel aménagement au donjon. Il n'y avait pas lieu de le répéter ailleurs. Le faible diamètre (25 cm) de ces ouvertures, malgré leur nombre, et surtout l'obscurité provoquée par la forte saillie de la corniche, ne permet probablement pas davantage d'y voir un mode d'éclairage des combles.

Il pourrait s'agir d'un souvenir, transformé en élément décoratif, des anciens trous de boulin qui, dans certaines constructions médiévales, pouvaient servir au placement de hourds mobiles en bois⁹¹. Nous ne voyons personnellement pas d'autre explication. Ces ouvertures sont répétées du côté de la cour, ce qui confirme leur aspect décoratif, puisqu'aucun hourd - à supposer même que l'on en ait encore prévu à cette époque tardive - n'avait évidemment à se trouver à cet endroit.

La façade sur la haute cour, ou cour d'honneur, reproduit, à peu près, les mêmes dispositions que sur l'extérieur. Toute la maçon-

nerie est du type irrégulier à moëllons. Les cordons horizontaux se retrouvent tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, mais toutes les baies ont été remaniées aux XVIIIe-XIXe siècles.

Au rez-de-chaussée, trois fenêtres et une porte-fenêtre éclairent les appartements. L'entrée cochère en plein cintre est aussi visible de ce côté. A l'étage, cinq fenêtres sont à peu près régulièrement distribuées. Des vestiges d'une baie à quatre jours du XVIIe siècle sont encore visibles en bas, à droite de la porte.

Il semblerait que l'ensemble des dépendances agricoles ait été aussi remanié ou reconstruit à cette époque. En effet, la ferme actuelle - non mentionnée par Jean de Fumal - date, pour le gros oeuvre, du XVIIe siècle. On retrouve, à l'extérieur, le soubassement à glacis, que baignait un fossé aujourd'hui comblé, mais encore perceptible. Les baies, du côté de la basse cour, ont été reprises au XVIIIe siècle, et celles du rez-de-chaussée, abaissées, entament maintenant le glacis. Une baie de l'étage a peut-être conservé son cadre primitif, en bois chevillé. Dans les murs intérieurs comme extérieurs ont été maçonnés quelques blocs percés d'ouvertures circulaires, surplus du bâtiment principal. Leur position basse permet de bien examiner leur facture. La maçonnerie est en moëllons irréguliers de calcaire, avec une partie haute, sous la toiture, en briques. Un cordon-larmier de pierre isole les deux appareils, et coupe à mi-hauteur les baies de l'étage.

La grange, en appareil de moëllons de calcaire, avec une partie supérieure en briques sommée d'une frise denticulée, était percée de trois portails en plein cintre, placés en large, les deux de droite jumelés et aujourd'hui murés (celui de gauche pourrait n'être qu'une copie du XIXe siècle, et donc ajouté après coup). Les claveaux en calcaire de ces trois portails présentent la taille typique à la pointe, dite « du XVIIe siècle ». La toiture de cette grange trahit des remaniements au XVIIIe siècle (une croupette), époque où elle a été probablement prolongée vers l'ouest. La muraille extérieure porte, en effet, des signes d'accroissement. On distingue aussi, à hauteur des portails jumelés, un pignon en saillie dans la toiture, qui trahit un autre agrandissement vers l'est, au XVIIe siècle, puisqu'il inclut le second des portails. Ce pignon serait donc un vestige d'un bâtiment très ancien. L'extrémité est de la grange a été entièrement remaniée au début du XIXe siècle, pour faire pendant au pavillon situé à l'opposé, à l'entrée de la cour d'honneur. Nous en reparlerons.

Cette grange apparaît bien vaste pour les dimensions de la ferme attenante. Elle aurait pu servir à engranger les dîmes et redevances de la seigneurie. Son mur nord a englobé une très intéressante tour semi-circulaire, de datation imprécise, en maçonnerie mixte de schiste et calcaire, rehaussée en briques, avec une frise denticulée, au XVIII^e siècle. C'est peut-être un vestige de l'enceinte médiévale - la maçonnerie de schiste et calcaire est proche de celle du *Mousti* - dont l'intérieur a été complètement évidé, sans doute au moment de l'incorporation à la grange.

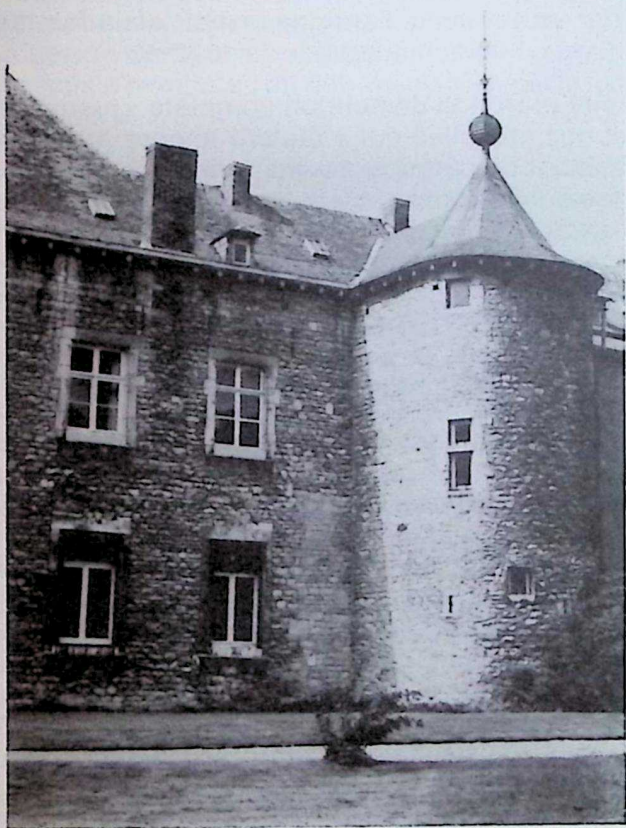
A côté de cet ensemble remanié, le vieux manoir des Fumal doit avoir subsisté, probablement sans communication directe avec le nouveau château de Hinnisdael⁹².

A la fin du XVIII^e siècle, le château a fort souffert des guerres qui ont ravagé le pays, surtout de 1692 à 1697. En 1699, Séverin de Méreaude souligne la « desolation et ruines des batimens »⁹³, qui l'empêchent de payer les rentes dues au Chapitre de Notre-Dame de Huy.

Au début du XVIII^e siècle d'ailleurs, le château restauré ne sert plus de résidence à son propriétaire. Nous voyons ainsi en 1718 Charles de Méreaude remettre « à stuitte », c'est-à-dire en location, le « neuf » et le « vieux quartier » de Fumal - entendez le château de 1622 et le vieux manoir - à Jean de La Ruelle, censier du Val-Notre-Dame⁹⁴.

En mars 1722, un incendie ravage le château. Les réparations - essentiellement aux toitures - sont importantes : « trois cent nonante trois journées » sont employées « au réparations du chateau de fumal » pour la somme de 98 écus 2 escalins⁹⁵.

Ce n'est qu'avec Antoine-Florentin du Fontbaré que nous voyons le propriétaire regagner Fumal, vers le milieu du siècle si l'on en juge par les travaux d'aménagements, bien qu'il ait reçu la seigneurie de son père dès 1729. Vers les années 1760, nous avons conservé, dans les archives de Fumal⁹⁶, une série de reçus pour le paiement de matériaux divers, surtout ardoises, lattes et clous⁹⁷, qui trahissent d'importantes réparations de toitures, mais aussi, en 1765, des travaux de maçonnerie et le placement d'une porte vitrée au « grand cartier », c'est-à-dire le logement de 1622. La livraison de pierres taillées en 1768 complète ces informations, qui nous livrent la date des modifications des percements de la façade, remis au goût du jour : de grandes baies rectangulaires à linteau droit remplacent désormais les anciennes fenêtres du XVIII^e siècle (qui avaient peut-



Tour d'escalier de l'ancien manoir, XVI^e s.

être déjà perdu leurs croisées de pierre). En 1759, le châtelain avait obtenu l'autorisation de posséder une chapelle privée, qui fut installée au premier étage du donjon.

Enfin, un exceptionnel document du 3 septembre 1773 intitulé «Condition pour le plan dun batiment pour Mr du fontbarit sgr de fumal et dosoux et autre pard etc etc pour les vieux cartier de sont catau de fumalle» nous est conservé aux archives du château⁹⁸. Antoine-Florentin du Fontbaré a donc décidé de reconstruire le «vieux quartier», c'est-à-dire l'antique manoir de la famille de Fumal, toujours contigu au «grand quartier» de 1622⁹⁹.

Le projet prévoit la démolition complète «jusqua fondement» du manoir et des murailles qui y étaient encore attenantes¹⁰⁰, pour élever un bâtiment de plain-pied avec le logis du XVIIe siècle¹⁰¹. Au rez-de-chaussée, il est prévu une salle à manger¹⁰², un «chabines», c'est-à-dire un office¹⁰³, contigu, un vestibule¹⁰⁴ et une cuisine¹⁰⁵. L'étage comprendra des chambres¹⁰⁶. Il est implicitement convenu de conserver la «tours de sur les jardin»¹⁰⁷, qui abritera un escalier en «quaraquolle»¹⁰⁸.

Cette tour de plan semi-circulaire paraît dater, au moins, du XVIe siècle, et est le seul vestige notable du manoir. Elle est percée, dans le bas, de deux archères de type cruciforme¹⁰⁹ et d'une petite ouverture rectangulaire, et, au premier étage, d'une baie étroite à deux jours superposés. Une petite ouverture carrée s'ouvre encore sous la corniche. L'appareil des murs, en moëllons de calcaire, ne diffère pas sensiblement de celui utilisé pour le bâtiment annexe. Faut-il y voir l'indication que les murs n'ont pas été détruits comme prévu, ou, au contraire, le signe d'une pérennité des modes de construction, peut-être favorisée ou renforcée ici par la réutilisation des matériaux prévue dans les conventions ? Contre cette tour, on peut encore voir les traces, à hauteur du rez-de-chaussée, d'un appareil différent. Encore une fois, est-ce un vestige de la muraille antérieure au XVIIIe siècle, ou les traces d'un remaniement ?

Dans la construction du «nouveau quartier», il y a eu volonté nette de joindre étroitement les deux bâtiments, l'ancien et le nouveau¹¹⁰, et d'unifier leur aspect par un crépi¹¹¹. Il était aussi prévu de remployer le maximum de matériaux¹¹², spécialement pour la construction des fenêtres sur le jardin¹¹³. On a laissé subsister les caves du manoir¹¹⁴ et on en a ajouté une nouvelle. On y retrouve encore aujourd'hui l'ancienne entrée condamnée¹¹⁵, encore timbrée à

la clef des armes de la famille de Fumal¹¹⁶. C'est dans le projet de 1773 qu'apparaît, pour la première fois, la volonté de séparer haute et basse cours¹¹⁷, restées, semble-t-il, jusque là indistinctes.

La façade sur la cour principale est très sobre. Ici non plus, aucune différence appréciable n'existe dans l'appareil des murs, par rapport au « grand quartier ». L'aile nouvelle comprend quatre travées sur deux niveaux. Les grandes fenêtres rectangulaires sont du type à linteau droit. Celles de l'étage ont été abaissées par la suite. Au rez-de-chaussée vient s'ajouter une petite porte basse de service, au-dessus d'un perron de trois marches. La corniche reproduit, de façon simplifiée, le type à cymbales du début du XVIIIe siècle que l'on trouve au « grand quartier ».

Les différents aménagements prévus sont également décrits avec minutie : une cheminée de marbre avec carreaux de faïence pour la salle à manger¹¹⁸, des cheminées de bois pour l'étage¹¹⁹, des lambris, planchers et volets de chêne ou de bois blanc selon les pièces¹²⁰, des fenêtres à petits bois¹²¹, des portes intérieures du même type que celles du « grand quartier »¹²², un dallage de pierre bleue dans le vestibule¹²³, des plafonds de stuc au goût du jour¹²⁴, et des « lieux à l'anglaise » en deux points des appartements¹²⁵.

De toute cette décoration intérieure, bien peu de chose nous est parvenu. L'ensemble des pièces a, en effet, été remanié par Désiré-Antoine du Fontbaré, dans le deuxième quart du XIXe siècle : la salle à manger a été agrandie d'une travée vers le sud, et les fenêtres entièrement refaites, de même que la décoration intérieure. Les pièces du « grand quartier » ont été aussi bouleversées à cette occasion : nous y reviendrons plus loin. Du XVIIIe siècle cependant datent encore une petite cheminée de bois, dans le cabinet de travail, une belle cheminée rocaille en marbre de Saint-Remy et un plafond en stuc, de même style, dans deux chambres à l'étage. La cheminée néo-classique, à décor de cannelures, guirlandes et rosaces, en marbre de Saint-Remy, qui orne le hall d'entrée, est probablement légèrement postérieure aux aménagements de 1773. On trouve enfin, dans l'ancienne cuisine, une belle cheminée de calcaire du XVIe siècle, dans la tradition gothique. C'est sans doute un remploi d'un vestige du manoir de Jean de Fumal.

Nous connaissons le nom de l'auteur de la construction. C'est un maître-maçon de Moha, Jean Jehoulet¹²⁶. On voit qu'il n'a pas été jugé utile de faire appel à un architecte, et que l'on a estimé qu'un



Buffet encastré de la salle à manger, époque rocaille (travail liégeois, mais la corniche a été retravaillée)

(cliché M. V. du Fontbaré)



Dessus de porte de la salle à manger : grisaille de putti, XVIII^e s.

(huile sur toile, 106 x 102 cm).

(cliché M. V. du Fontbaré)

bon entrepreneur local pouvait très bien réaliser ce projet sans grandes ambitions et sans luxe ostentatoire. Le délai prévu pour la réalisation était d'un an.

Dans le premier tiers du XIXe siècle, on construisit, à l'entrée de la cour d'honneur, deux petits pavillons à un étage, en briques et calcaire, avec chaînage d'angles, qui forment une entrée symétrique. En fait, il n'y a qu'un pavillon, celui qui termine les communs du « nouveau quartier », sur l'emplacement de la brasserie du XVIe siècle. De l'autre côté, vers l'entrée de la basse cour, il s'agit en fait d'une façade plaquée sur le pignon de la grange des XVIIe-XVIIIe siècles dont nous avons parlé plus haut. C'est donc surtout l'effet esthétique qui est visé ici. Un rez-de-chaussée en calcaire, percé de portes à imposte semi-circulaire - ou de l'imposte seule - est surmonté d'un étage de briques avec chaînage d'angles, à trois baies rectangulaires de calcaire, à linteau droit. Une toiture aplatie en pavillon, d'ardoises, couvre le bâtiment de gauche. La façade contre la grange montre une disposition analogue, mais avec une seule porte centrale, flanquée de deux fenêtres semi-circulaires à hauteur d'imposte.

Désiré-Antoine du Fontbaré, à qui nous devons ces pavillons, a fait effectuer une série de transformations au château lui-même. Nous avons déjà signalé le remaniement de la salle à manger. A cette occasion, on y replaça un beau buffet liégeois encastré, de style rocaille, et trois dessus de porte en grisaille, complétés par un quatrième, plus faible, réalisé pour la circonstance. On appréciera surtout l'allure sculpturale de ces grisailles de *putti*, que l'on peut ranger parmi les meilleures productions du genre, mais qui demeurent, hélas, anonymes. Ces différentes pièces provenaient d'un hôtel familial du quartier du Nord, à Liège.

Au « grand quartier », on aménagea un vaste salon, sur presque toute la longueur du bâtiment, terminé, sur le mur ouest, par une cheminée en marbre de Carrare aux armes familiales. On transforma aussi l'escalier qui, dans le donjon, mène aux étages. Cette modification entraîne la suppression de la chapelle et de la « cachette du prêtre » où s'était réfugié, à la Révolution, l'abbé Magnery, curé réfractaire de Fumal¹²⁷. L'orientation des chambres fut aussi modifiée, pour les tourner vers le midi. Enfin, des lucarnes d'allure baroque ont été ajoutées pour éclairer les greniers, sur les deux côtés du « grand quartier »¹²⁸.

En 1884, à l'occasion du mariage de son fils Charles avec Eleonore de Cesves, Gustave-Florentin du Fontbaré fit édifier de nou-



La cour du château avant les travaux de 1884.
(cliché communiqué par M. J. du Fontbaré)



Cour du château, état actuel.

veaux appartements au-dessus des remises à voitures qui faisaient suite au « nouveau quartier », et se terminent par le petit pavillon, à usage de sellerie, décrit ci-dessus.

Une photographie ancienne nous permet de juger de l'état primitif. Cinq portes en plein cintre ouvraient sur les remises. Le niveau supérieur, à cinq petites baies carrées, constituait vraisemblablement l'étage des domestiques. La corniche arrivait à hauteur du seuil des fenêtres du « nouveau quartier », qui paraissent avoir déjà été surbaissées. L'ensemble pourrait être contemporain du corps de logis de 1773.

On croit comprendre, d'après la description de Jean de Fumal¹²⁹, qu'une écurie surmontée de chambres - à l'usage du personnel ? - faisait suite au manoir, en direction de la brasserie. Il est certain que des écuries ont toujours dû exister au château, probablement sur l'emplacement qui leur avait été dévolu au XVI^e siècle ou plus tôt. Quoique le projet de 1773 n'en souffle mot, il est normal qu'elles aient été soit maintenues - et peut-être remaniées - soit reconstruites.

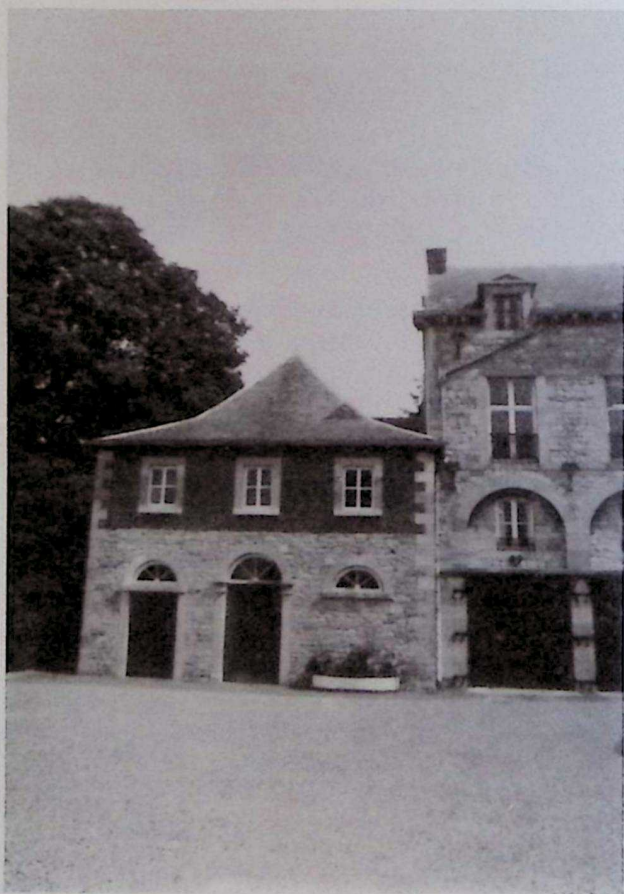
Lors de la construction de 1884, on a conservé la disposition générale. Mais les portes, à présent à linteau droit, sont surmontées d'un grand arc en plein cintre qui englobe désormais la petite baie correspondante de l'étage. A hauteur du premier étage du « nouveau quartier », et au même niveau, on a élevé des appartements éclairés par cinq grandes fenêtres à linteau droit. Les combles sont animés par trois lucarnes passantes. Les grandes fenêtres à piédroits harpés, reliées entre elles par des cordons appareillés, ainsi que la corniche, sont d'habiles pastiches du « grand quartier ». C'est le signe d'une volonté d'uniformisation, déjà sensible dans la distribution des niveaux.

En 1912, une dernière campagne de construction affecte le château. Charles du Fontbaré fit construire, dans l'espace libre encore, compris entre le donjon, à droite, et le pignon du « nouveau quartier », une annexe sans étage à usage de fumoir. C'est une construction à trois pans, qui dépasse légèrement de l'alignement de la tour, et qui est largement ouverte sur le parc. Elle renferme actuellement une belle cheminée de menuiserie, de style rocaille, provenant de la cense *d'al Fosse*.

Enfin, en 1972, on aménagea, dans l'ancien passage condamné dont nous avons relevé les traces sur les façades du « grand

quartier», un petit boudoir, auquel on accède par le mur ouest du grand salon.

Les siècles se sont succédé, chacun apportant sa contribution à l'édifice. Celui-ci demeure néanmoins un ensemble équilibré ; son charme provient non seulement de sa situation pittoresque, mais encore du souci des proportions justes et d'un développement harmonieux, qui en font l'un des châteaux les plus attrayants de la Hesbaye hutoise.



Cour du Château : la sellerie,
1^{er} tiers du XIX^e s.

NOTES

- (1) Voir à ce propos J. RUWET, *La principauté de Liège en 1789*, Bruxelles, 1958, p. 60.
- (2) J'emprunte largement aux notes manuscrites de M.P. de Menten de Hornes l'histoire des familles qui ont possédé Fumal.
- (3) Voir *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris : Huy, 153 (U15) (1)*, Bruxelles, Pro Civitate, 1965.
- (4) Pour cet accord et les limites de la seigneurie, voir J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIIIe et le XIVe siècle*, Liège, 1891, p. 574 sq.
- (5) Voir à ce propos divers actes dans les documents d'archives notamment AEH, *Cour de Fumal, passim*, et AF, *passim*.
- (6) Baron de HERCKENRODE, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, II, Gand, 1865, pp. 772-773.
- (7) *Ibid.*, p. 773.
- (8) St. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, Namur, 1875, p. 85.
- (9) I. de STEIN, *Annuaire de la noblesse*, 1878, p. 129 sp.
- (10) BORMANS, *op. cit.*, p. 245. Il faut noter une confusion dans le texte des reliefs où Jeanne Bodry est donnée (p. 85) pour la fille de Rigault II.
- (11) *Ibid.*, p. 305.
- (12) *Ibid.*, p. 320.
- (13) *Ibid.*, p. 338.
- (14) *Ibid.*, p. 339.
- (15) *Ibid.*, p. 373. On trouve aussi (p. 378) un relief de 1497 par Jean, dit Hustin, fils de Colart d'Oultremont, vraisemblablement le frère de Colart IV et d'Ottar.
- (16) *Ibid.*, p. 384.
- (17) *Ibid.*, p. 392.
- (18) *Ibid.*, p. 405.
- (19) *Ibid.*, p. 462.
- (20) *Ibid.*, p. 522.
- (21) *Ibid.*, p. 560 et p. 579.
- (22) *Ibid.*, II, p. 41.
- (23) *Ibid.*, I, p. 558.
- (24) *Ibid.*, p. 575-576.
- (25) *Ibid.*, II, p. 51, et AF, *Hinnisdael*
- (26) Notes manuscrites de M.P. de Menten. Voir aussi I. de STEIN, *op. cit.* 1878, p. 144.
- (27) AF, *Mémoire de Jean de Fumal*, F° 215 R°.
- (28) I. de STEIN, *op. cit.*, 1878, p. 144 sq.
- (29) AF, *Hinnisdael*, partage du 25 mai 1611.
- (30) *Ibid.*
- (31) *Notes manuscrites de M.P. de Menten.*
- (32) AF, *Hinnisdael*, partage de 1656.
- (33) BORMANS, *op. cit.*, II, p. 113.
- (34) Notes manuscrites de M.P. de Menten.
- (35) AF, *Isabelle-Cécile de Fumal*, divers documents.
- (36) BORMANS, *op. cit.*, 5e livraison, 1879, p. 51.
- (37) Divers documents aux AF, *Méreaude*.
- (38) BORMANS, *op. cit.*, p. 57.
- (39) Pour la généalogie de la famille Mincé du Fontbaré, voir I. de STEIN, *op. cit.*, 1855, pp. 129-131 ; 1913, 2e partie, pp. 148-150.
- (40) BORMANS, *op. cit.*, p. 92.
- (41) *Ibid.*, p. 207.

- (42) *Ibid.*, l. p. 52 : « li sires de Fumale tient en fief le chastial de Fumale ».
- (43) *Ibid.*, p. 85, et AF, *Divers avant 1600*
- (44) AF, *Divers avant 1600*, document de 1595 (Dénombrement de Warnier de Cerf).
- (45) AF, *Mémoire de Jean de Fumal*, F° 15 R°.
- (46) AF, *Isabelle-Cécile de Fumal*, document de 1675 ; AEN, *Souverain Bailliage de Namur*, 260 (*Fief de Fumal 1605-1791*), document de 1754.
- (47) w. *mousti*, fr. moustier, « couvent ou église en général ». Voir F. GODEFROY *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1964, s.v. moustier, et J. HERBILLON *Toponymes hesbignons*, dans *Bull. de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie*, 45 (1971), p. 102, s.v. Mosty.
- (48) C'est une fente rectangulaire de 75 cm de haut sur 13 cm de larges dimensions prises sur la face externe du mur.
- (49) AF, *Isabelle-Cécile de Fumal*, document de 1686.
- (50) AEN, *Souverain Bailliage de Namur*, 572 (*Causes, fautes et saisines*) en date du 24 novembre 1691.
- (51) AF, *Mémoire de Jean de Fumal*, F° 213 R°.
- (52) BORMANS, *op. cit.*, I, p. 85.
- (53) L.F. GENICOT, *Le grand livre des châteaux de Belgique. I. Châteaux-forts et châteaux-fermes*, Bruxelles, 1976, p. 15 sq.
- (54) *Ibid.*, p. 21.
- (55) BORMANS, *op. cit.*, I, p. 522.
- (56) GENICOT, *op. cit.*, I, p. 18.
- (57) L'exemple du donjon de Fernelmont est particulièrement éclairant. Voir à ce propos Thérèse CORTEMBOS, *Le donjon-porche de Fernelmont. Un exemple remarquable de tour d'habitation de la fin du XIIIe siècle* dans *Bull. de la Comm. Royale des Monuments et des Sites*, 3 (1973) pp. 87-112.
- (58) GENICOT, *op. cit.*, I, p. 22. Le mot *château* peut être employé pour désigner la tour, par exemple lors du transport effectué par Jeanne de Hosden et Warnier de Cerf à Nicolas de Hinnisdael en 1620 (AF, *Hinnisdael*, copie de l'acte du 18 juillet 1620) : le donjon est bel et bien le symbole de la seigneurie, et mérite seul le nom de *château*, au sens de résidence *théorique* du seigneur, nom auquel ne saurait prétendre le *manoir* qui la jouxte, et qui est pourtant résidence *effective* de la branche cadette de la famille.
- (59) GENICOT, *op. cit.*, I, p. 22.
- (60) AF, *Hinnisdael*, saisie de 1687.
- (61) AF, *Mémoire de Jean de Fumal*, F° 15 R°.
- (62) Cette précision figure dans une copie partielle du mémoire de Jean de Fumal, sur feuille libre (AF, *Hinnisdael*).
- (63) Citées seulement dans la copie.
- (64) Le manuscrit parle d'une bergerie, apparemment proche de la « brassine », puis de bergeries près de la « grand port ».
- (65) C'est-à-dire une construction en pan de bois et torchis. Cette précision est encore fournie par la copie.
- (66) Ici encore, le texte de la copie est plus précis et plus clair que celui du manuscrit.
- (67) Manuscrit.
- (68) AEN, *Souverain Bailliage de Namur*, 572, en date du 24 novembre 1691 (voir note 50).
- (69) AF, *Mémoire de Jean de Fumal*, F° 15 R°.
- (70) P. BARBIER, *La France féodale. Châteaux-forts et églises fortifiées*, Saint-Brieuc, 1968, p. 467 sq. J. STIENNON, *Beaufort-lez-Huy : un château et une église du pays mosan au XIIe siècle*, dans *Mélanges E.R. Labande, Etudes de civilisation médié-*

- vale (IXe-XIe siècle), Poitiers, 1974, pp. 643-653 : le professeur Stiennon relève un cas intéressant au château de Beaufort, à Ben-Ahin.
- (71) E. de MOREAU s.j., *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t.I, 2e éd., Bruxelles, 1945, p. 282.
- (72) J. BRASSINE, *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont*, dans *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du Diocèse de Liège*, 12 (1900), p. 263 sq. Sur le morcellement des domaines à cette époque, voir A. JORIS, *Du Ve au milieu du VIIIe siècle. A la lisière de deux mondes (Etudes d'Histoire Wallonne, t. IV)*, Bruxelles, 1967, p. 22.
- (73) *op.cit.*, p. 292.
- (74) On trouve au Musée, outre les deux vases étudiés ci-dessus, une photographie de la tombe principale et une coupe.
- (75) Je tiens à remercier M. Jacques Willems, qui a bien voulu mettre sa compétence à mon service, en examinant les objets et en me faisant part de ses remarques à propos de leur datation.
- (76) F. JACQUES, *St Martin titulaire d'églises et de chapelles dans l'ancien diocèse et la province de Namur*, dans *Revue Bénédictine*, 80 (1970) pp. 99-100.
- (77) AEVLg, *Archives archidiaconales*, D VI 11, *Registrum emolumentorum archidiaconatus Hannoniae 1444-1445*, F° 2 V°.
- (78) J. PAQUAY, *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège en 1497*, Tongres 1908, p. 104.
- (79) G. ROLAND, *Les seigneurs et comtes de Rochefort*, dans *Annales de la Soc. Archéol. de Namur*, 20 (1893), p. 83.
- (80) J. BRASSINE, *op.cit.*, p. 278.
- (81) AEH, *Val-Notre-Dame*, 103.
- (82) *Ibid.*
- (83) *Ibid.*
- (84) AEH, *Cure de Fumal*, 1, F° 22 V°. De la même année date peut-être la toiture unique sur les trois nefs, car un document d'alors (AEH, *Val-Notre-Dame*, 103) évoque la possibilité de prolonger la « platte du toit » jusqu'aux fenêtres.
- (85) J.J. BOLLY, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Liège. Canton de Huy II*, Bruxelles, 1978, p. 38.
- (86) Un document conservé aux Archives de l'Evêché de Liège (*Fonds Doutreloux, Suppl.*, 39) nous apprend que les frais de restauration furent pris en charge par le baron du Fontbaré.
- (87) AF, *Hinnisdael*, testament de Nicolas de Hinnisdael en 1641.
- (88) Selon toute vraisemblance, car plus rien n'en subsiste dans la chapelle assez exiguë. Il faut toutefois se souvenir qu'à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, les seigneurs de Fumal ne résidaient pas au château, et étaient inhumés ailleurs.
- (89) Ces pierres ont été déplacées lors de la réfection du pavement de l'église vers 1860 (AEH, *Cure de Fumal*, 1, F° 12 R°).
- (90) A. PUTERS, *L'architecture privée au Pays de Liège*, Liège, 1940, p. 52.
- (91) GENICOT, *op.cit.*, I, p. 19 ; sur les hourds en général, voir A. MERSIER, *Hourds et mâchicoulis*, dans *Bulletin Monumental*, 82 (1923), pp. 117-129, particulièrement p. 120.
- (92) AF, *Hinnisdael*, saisie de 1687.
- (93) AF, *Séverin et Charles de Méreaude*, document de 1699.
- (94) AF, *Ibid.*, document de 1718.
- (95) AF, *Jacques-Florentin du Fontbaré*, reçu de Pierre Fontaine, charpentier, de 1623.
- (96) AF, *Antoine-Florentin du Fontbaré*, liasse de petits reçus épinglés.
- (97) Pour les années 1764 à 1767.
- (98) AF, *Antoine-Florentin du Fontbaré*, quatre feuilles grand format, écrites R°V°, énumérant en plusieurs points numérotés de 1 à 32, plus une série d'additions au F°2 (?) R°V°. Nous renverrons à ces articles pour les différents détails étudiés.

- (99) Il importe de noter qu'à partir de ce moment, les appellations de « vieux » et « nouveau quartier » vont désigner l'opposé de ce qu'elles désignaient jusque là : le *vieux quartier* sera le château de 1622 (ou *grand quartier*, désignation que je préférerai par souci de clarté), le *nouveau quartier*, très logiquement, est les appartements ajoutés par Antoine-Florentin.
- (100) AF, *Antoine-Florentin du Fontbaré, Condition pour le plan...*, 3.
- (101) *Ibid.*, 5.
- (102) *Ibid.*, 8.
- (103) *Ibid.*, 12.
- (104) *Ibid.*, 13.
- (105) *Ibid.*
- (106) *Ibid.*, 19.
- (107) *Ibid.*, 26.
- (108) *Ibid.*, F° 2 R°.
- (109) A trou circulaire médian pour l'usage d'armes à feu. Ce type d'archère n'est pas antérieur au XVe siècle (VIOLLET-LEDUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. VI, Paris, 1863, p. 395) et date plus vraisemblablement ici du XVIe siècle.
- (110) AF, *Antoine-Florentin du Fontbaré, Condition pour le plan...*, 5 ; 32.
- (111) *Ibid.*, 22.
- (112) *Ibid.*, 5 ; 6 ; 15.
- (113) *Ibid.*, 6. Aujourd'hui, ce remploi est bien visible pour les fenêtres de l'étage, à piédroits de plusieurs pièces. Celles du rez-de-chaussée ont été reconstruites au XIXe siècle, avec des piédroits monolithes.
- (114) AF, *Antoine-Florentin du Fontbaré, Condition pour le plan...*, 25.
- (115) *Ibid.*, 13.
- (116) Un écu parti ; à dextre, d'argent à l'écusson d'argent à deux fasces de gueules accompagné de trois manches d'armes de gueules (qui est de la famille de Fumal) ; à senestre, un lion (cette partition inhabituelle tend peut-être à rappeler les origines Warnant de la famille ; le blasonnement de cette division devrait donc se faire : coupé de gueules sur sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le coupé. Les détails ne sont pas visibles sur cette clef, très abimée et mal située). Ces armes ont été relevées à la demande de Louis de Fumal en 1664 : voir le procès-verbal aux AEH, *Cour de Fumal*, 11, *Transports*, F° 6 V°).
- (117) AF, *Antoine-Florentin du Fontbaré, Conditions pour le plan...*, 20.
- (118) *Ibid.*, 8.
- (119) *Ibid.*, 19. L'une d'entre elles a été remontée à la Cense d'al Fosse.
- (120) *Ibid.*, 11 ; 12 ; 19. Les indications de mesure données par le projet sont intéressantes à confronter avec les données actuellement mesurables. Par exemple, la dimension de 18 pieds pour la longueur des planches à utiliser pour le plancher de la salle à manger correspond aux dimensions actuelles : 5,28 m, soit 18 pieds de St Lambert (5.26 m). Les dalles du vestibule, prévues de 12 pouces (soit 35 cm, pour le pouce de St Lambert), mesurent en réalité 29 cm de côté, soit 10 pouces (29,2 cm).
- (121) AF, *Antoine-Florentin du Fontbaré, Condition pour le plan...*, 10.
- (122) *Ibid.*, 16 ; F° 2 V°.
- (123) *Ibid.*, 13 ; F° 2 V°.
- (124) *Ibid.*, 18.
- (125) *Ibid.*, F° 2 R° V°.

- (126) *Ibid.*, F° 2 R° ; il signe « Joulet », graphie qui apparaît dans d'autres documents le mentionnant (AEH, *Notaire J. Allard*, 1766 ; *Notaire J. Detiège*, 1770). Le prix de la construction est fixé à 4.800 florins brabant de Liège.
- (127) AEH, *Cure de Fumal*, 1, F° 5 V°.
- (128) Signalons à ce propos que la petite *potale*, élevée en 1846 à l'entrée du château à la mémoire de Marie du Fontbaré a été réalisée avec un encadrement de lucarne en surplus retrouvée dans un grenier.
- (129) AF, *Mémoire de Jean de Fumal*, F° 15 R°.

Photo de couverture :
Vue aérienne du château et de l'église.
(cliché prêté par M. J. du Fontbaré)

